

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## En date du 24 janvier 2018

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 24 janvier 2018 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 16 janvier 2018.

Etaient présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Philippe PLOYER, Christine BESOMBE JOLLY, Marie-Hélène DUROCQ, Pascale ROUX, Laurent BAILLY, Daniel BEY, Laurent GARCIA, Corinne FROELHIN, Danièle TARTRAT.

Absents excusés et représentés : Mireille CARQUIGNY, Colette CHAPUIS et Mireille KAMMERLOCHER représentés respectivement par Serge DIZAMBOURG, Agnès LAPLAZA et Danièle TARTRAT.

Secrétaire de séance : Agnès LAPLAZA

Administration : Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 2 novembre 2017 est adopté à l'unanimité

### CONVENTION AVEC LA SAFER:

Le Maire informe les Conseillers que la convention de location de terres conclue avec la SAFER prenait fin le 31 décembre 2017 et qu'on ne peut pas la renouveler une nouvelle fois. Les formalités sont très contraignantes pour une commune en raison des droits d'exploitation à prendre en considération ; mais la SAFER peut intervenir et se charger des formalités moyennant un coût de 300€ HT ( 360 € TTC ) supporté à la fois par le loueur et par le locataire.

Après discussion, le Conseil municipal unanime charge le Maire de signer avec la SAFER la convention de prestation de service relative à l'intermédiation locative des biens situés section LE BREUIL ZA 0045 et 0048 pour une surface totale de 5ha33a35ca.

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG DE LA Fonction Publique Territoriale:

La commune a adhéré au service de médecine de prévention du Centre de gestion départemental afin d'assurer la surveillance médicale du personnel communal.

La convention conclue en 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la reconduction et autorise le Maire à signer le document contractuel.

### AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE LA LIBERTE :

Suite à la réunion organisée avec les riverains, un projet a été établi par le Syndicat de Voirie du Val de Saône avec installation de ralentisseur à chaque extrémité de la rue et pose de 4 demi-chicanes provisoires sur le trajet de la voie. Le Conseil municipal approuve le devis présenté d'un montant de 17 077 €

## **AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET**

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT : " dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut jusqu'à l'adoption de ce budget engager et mandater les dépenses de l'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent- remboursements de la dette exclus".

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

\* remplacement de la chaudière à gaz d'un logement locatif"

Trois devis ont été présentés et c'est le moins disant qui a été retenu pour une dépense totale de 2616.40 €

Après délibération, le Conseil municipal décide d'accepter que le mandatement soit réalisé, dans les conditions mentionnées ci-dessus.

## **CREATION D'UNE COMMISSION**

Un groupe de réflexion a été créé pour valider et matérialiser des circuits sur les sentiers de loisirs et permettre également d'améliorer la communication par affichage et internet ; un balisage sera mis en place en liaison avec les autres collectivités limitrophes. 6 conseillers le composent : Laurent BAILLY, Marie-Hélène DUROCQ, Laurent GARCIA, Christine JOLLY, Pascale ROUX et Danièle TARTRAT.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

\* La procédure de recrutement sur le poste de Secrétaire de Mairie est terminée ; c'est la candidature de Alexia RIETMANN qui a été retenue. La date prévue de prise de poste a été fixée au 1<sup>er</sup> mars 2018

\* Un devis a été demandé pour la réfection du chemin des prés fortement dégradé et la remise en état des grilles de la cour de l'école.

\* le loto d'hiver aura lieu samedi 3 février 2018 salle polyvalente.

*Le Maire,  
Yvan GUIGNOT*